

Rapport pour les déclarants aux États-Unis

Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

au 31 décembre 2020



1. Nom de l'émetteur	FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes	FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme	FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans	FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans	FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6088039	98-6088038	98-6087986	98-6087987	98-6088032
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Guy Lamontagne				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884
5. Adresse électronique de la personne à contacter	guy.lamontagne@desjardins.com				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 153 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1B3				
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 16	Voir ligne 17	Voir ligne 18	Voir ligne 19
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds
10. Numéro CUSIP	25059M108	25059L100	25058M109	25058L101	25058Y103
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripteur	DCU.TO	DCS.TO	DCC.TO	DCG.TO	DCP.TO
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	2020-12-15	2020-12-15	2020-12-15	2020-12-15
	Montant par part	0,2556	0,4283	0,2829	0,2642
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FNB Desjardins Canada multifacteurs à volatilité contrôlée	FNB Desjardins Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs à volatilité contrôlée	FNB Desjardins Marchés émergents multifacteurs à volatilité contrôlée	FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO2	FNB Desjardins IR Indice États-Unis faible en CO2
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6088014	98-6088056	98-6088057	98-6092087	98-6092115
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Guy Lamontagne				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884	514-350-4884
5. Adresse électronique de la personne à contacter	guy.lamontagne@desjardins.com				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 153 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1B3				
8. Date de l'action	Voir ligne 20	Voir ligne 22	Voir ligne 23	Voir ligne 24	Voir ligne 25
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds
10. Numéro CUSIP	25058N107	25058W107	25058V109	25060H106	25060W103
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	DFC.TO	DFD.TO	DFE.TO	DRMC.TO	DRMU.TO
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	2020-12-15	2020-12-15	2020-12-15	2020-12-31
	Montant par part	8,2260	11,3809	23,3014	0,2690
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301 §(c)(2)	IRC 301 §(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	No	No
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FNB Desjardins IR Canada multifacteurs faible en CO2	FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs faible en CO2	FNB Desjardins IR Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs faible en CO2	FNB Desjardins IR Marchés Émergents Multifacteurs faible en CO2	FNB Desjardins IR Alt long/court marchés boursiers neutres
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6092086	98-6092117	98-6092088	98-1529472	98-6096480
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Guy Lamontagne				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-350-4884	514-350-4885	514-350-4885	514-350-4885	514-350-4885
5. Adresse électronique de la personne à contacter	guy.lamontagne@desjardins.com				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 153 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1B3	Montréal, Québec H5B 1B4			
8. Date de l'action	Voir ligne 26	Voir ligne 27	Voir ligne 28	Voir ligne 30	Voir ligne 32
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds	Distributions excédant les bénéfices et les profits du fonds
10. Numéro CUSIP	25059K102	25061M104	25059J105	25060F100	25058P102
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripteur	DRFC.TO	DRFU.TO	DRFD.TO	DRFE.TO	DANC.TO
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.	Le fonds a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses détenteurs excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par unité.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	2020-12-15	2020-12-31	2020-12-31	2020-12-15
	Montant par part	0,5681	1,6460	0,9192	0,0470
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)	Les bénéfices et profits du fonds ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des unités pour le détenteur (Sans excéder celui-ci)
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301 §(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	No	No	No	No	No
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.



Guy Lamontagne
Vice-président, stratégies d'investissement
Desjardins Gestion internationale d'actifs
En date du 31 décembre 2019

Pour plus de renseignements ou pour obtenir sans frais, un exemplaire de ces documents :

Desjardins Gestion internationales d'actifs inc.
1, Complexe Desjardins, 25e étage
Case postale 153, succursale Desjardins
Montréal, Québec H5B 1B3

Téléphone : 514 350-8686
Sans-frais : 1 877 353-8686
Télécopieur : 514-281-7253
Courriel : FNBInfo@desjardins.com
Site internet : FNBDesjardins.com